



ADEPALE

Paris, le 31 août 2023

NÉGOCIATIONS COMMERCIALES : LES PME ET ETI FRANÇAISES DE L'ALIMENTATION ONT BESOIN DE STABILITÉ

A l'occasion de la rencontre avec les Ministres de ce jour, l'ADEPALE a souligné que les coûts de production des PME et ETI de l'alimentation n'ont pas baissé et qu'il convenait d'exclure ces entreprises des négociations commerciales anticipées.

L'ADEPALE a ainsi rappelé que les PME et ETI n'avaient pas réussi à répercuter les hausses de coûts de production lors des dernières négociations commerciales, que seule une minorité des matières premières est achetée en spot, qu'une partie importante des matières agricoles et de l'énergie sont contractualisés annuellement (ex : l'énergie) et que la hausse du SMIC et des salaires est désormais dans les comptes des entreprises.

Dans ce contexte, nous prenons acte de la volonté du ministre de l'Économie et des Finances d'anticiper les négociations commerciales pour les plus grandes entreprises. Nous saluons le fait que les PME et ETI alimentaires transformateurs des filières agricoles et des produits issus de la pêche en France ne soient pas contraintes par ce nouveau calendrier.

Jérôme Foucault a conclu son propos en précisant : « Nos adhérents sont engagés dans la lutte contre l'inflation, ils prennent leur part en ne répercutant pas l'intégralité des hausses subies et en accroissant leurs efforts promotionnels. Nos entreprises ont besoin de prévisibilité comme les membres du gouvernement l'ont rappelé récemment. Nous présenterons prochainement une étude qui détaillera les raisons pour lesquelles les PME et ETI françaises de l'alimentation ont plus que jamais besoin de préserver leur capacité d'investissements dans la transition écologique, énergétique et alimentaire. ».

À propos de l'ADEPALE, association des PME et ETI alimentaires transformateurs en France.

Au cœur de la chaîne alimentaire française, les plus de 3 000 PME et ETI représentent 56% du chiffre d'affaires (110 milliards d'euros) et 63% de l'emploi (275 000 salariés) de l'industrie agroalimentaire française. Aux côtés de quelques grands groupes, ces PME et ETI font vivre le tissu économique local par leur dynamisme et s'inscrivent dans la vie quotidienne des Français à travers des produits et des marques emblématiques bien connues et appréciées des consommateurs.

L'ADEPALE fédère les Entreprises du Traiteur Frais (ETF), la Fédération française des Industries d'Aliments Conservés (FIAC), les Entreprises des Glaces et Surgelés (Les EGS), la Fédération Nationale des Légumes Secs (FNLS), le Syndicat des Fabricants de Végétaux Frais Prêts à l'Emploi (SVFPE) et le Syndicat de la Rizerie Française (SRF).

www.adepale.org

Arnault, Sandra & l'équipe ADOCOM - Service de Presse de l'ADEPALE

vous remercient de votre attention.

Tél : 01.48.05.19.00. – Courriel : adocom@adocom.fr